

N°36.2023



ARRÊTE DU MAIRE
PORTANT CONTRACTION D'UN EMPRUNT
AUPRES DU CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122.18, 2122-22 et L 122-23,
Vu la délibération n°47.2020 du 13 novembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue au Maire la faculté de « *De procéder, dans les limites suivantes fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts dont le montant est expressément prévu au Budget Primitif, destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.* »

Considérant la nécessité de contracter un emprunt auprès de la banque du Crédit Agricole pour financer les travaux d'investissement 2023 et notamment ceux du Lotissement des Marronniers,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les caractéristiques principales de cet emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole Centre France sont les suivantes :

Montant : 300 000 Euros

Durée : 10 ans

Taux d'intérêt fixe trimestriel : 4.06 %

Somme des intérêts : 66 508.96 Euros

Frais de dossier : 300 Euros

ARTICLE 2 : Les conditions de remboursement seront les suivantes :

Périodicité : trimestrielle constante

Nombre d'échéance : 40

Jour d'échéance retenu le : 1er de chaque trimestre

1ère échéance : 01/07/2023

Dernière échéance : 01/04/2033

Montant des échéances : 39 échéances de 9162.72 Euros (capital et intérêts) et 1 échéance de 9162.88 Euros (capital et intérêts).

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Brive la Gaillarde (Corrèze),
- Monsieur le Trésorier de Beaulieu S/Dordogne (Corrèze).

Fait à Altillac, le 02 mai 2023.

Le Maire,
Denis PINSAC.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Denis Pinsac'.

